



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

SNUI ENI-ELEVES

AUDIENCE AVEC M. PARINI

Le 29 mai 2009, les représentants des élèves (seuls le SNUI et la CFDT étaient présents) ont été reçus par M. PARINI, Directeur Général, en présence de M. MALVESTIO, M. GEERAERT, chef du Bureau RH-2C et Mme GUILLE, Directrice de l'ENI Clermont. L'audience a duré une demi-heure.

Dans la matinée, lors de la conférence, l'intersyndicale SNUI-SNADGI EFENI avait fait une intervention mettant en exergue le nombre de stagiaires en difficulté, conséquence directe d'une insuffisance de moyens alloués aux établissements de formation. Tous les auditeurs avaient pu à cette occasion se rendre compte de la mauvaise foi du DG qui, plutôt que de reconnaître la pénurie d'enseignants, a préféré se dérober en indiquant que ces derniers étaient les seuls compétents en matière de notation des stagiaires...

Lors de l'audience qui suivit la conférence, nous avons pu traiter essentiellement des quatre sujets suivants :

1) Formation théorique

Rebondissant sur l'intervention des camarades de Noisy, nous avons souligné les difficultés rencontrées lors de cette scolarité et le nombre inhabituellement élevé de stagiaires sous la moyenne. *Après avoir précisé que « la barrière à l'entrée [le concours] était suffisamment sélective pour emmener un maximum de gens au meilleur niveau », M. PARINI a fait référence aux situations particulières rencontrées par certains pour expliquer les mauvais résultats. Nous avons insisté sur le fait que même les personnes ayant des résultats corrects aux épreuves éprouvent le sentiment d'un rythme chaotique, d'une absence de cohérence, d'un bachotage au détriment de l'acquisition de schémas de réflexion. M. PARINI a alors conclu que la Direction de la Formation « allait voir »...*

2) Formation pratique (Stage Premier Métier)

- Le fait que des objectifs soient donnés lors du SPM paraît normal à M. PARINI : « qu'on vous mette en situation ... qu'on ne vous juge pas [comme un titulaire] ». Il n'a visiblement pas lu les directives laissées par ses prédécesseurs !

- Quant à la baisse de rémunération due à l'arrêt de la prime de scolarité, M. PARINI a fait mine d'ignorer cette situation et a demandé à M Malvestio de lui donner des explications. Finalement, il nous a indiqué qu'il « allait voir »...

3) Reclassement

Nous avons souligné que certains stagiaires perdaient une année d'ancienneté à l'occasion du reclassement de B en A. Or ce n'est pas le cas au Trésor. *M. Malvestio a mentionné le fait que les deux branches de la DGFIP avaient une interprétation différente du même texte, ce qui a provoqué l'étonnement du DG, visiblement soucieux d'une harmonisation la plus complète possible.*

4) Indemnité de stage

La modification des règles d'attribution sans véritable explication cause un préjudice important à nombre d'entre nous (plus particulièrement pour les stagiaires franciliens). La Direction de l'ENI nous répond régulièrement qu'elle applique les textes et ne peut fournir une liste des villes qui donnent droit à cette indemnité. Nous avons confié à M. PARINI un courrier à remettre à M. RAMBAL (Directeur du Pilotage et des Moyens) afin qu'il réexamine cette situation, ainsi que tous les autres aspects évoqués ci-avant.